

République Française

Département  
de la Meuse

Communauté de Communes  
DE L'AIRE A L'ARGONNE

### Séance du mardi 05 juillet 2022

Date de la convocation : mardi 28 juin 2022

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 40**

**Présents non votants :  
4**

**Représentés : 3**

**Votants : 39**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Béatrice DENIS, Frédéric ERNST, Pascal FARCAGE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Représentés** : Christian BAZART, Pascal MENUSIER, Nathalie PHILIPPOT

**Excusés** : Sabrina DEJEAN, Clément FEVEZ, Hervé GAND, Cédric GARAT, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Pierre-Louis MOLITOR, Mireille MOREL, Marc NICOLAS

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Frédéric MANGIN, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ

**Secrétaire de séance** : Patrick GROSS

**DE\_2022\_056BIS - Objet : Annule et remplace DE\_2022\_056 - Revalorisation des tarifs de restauration scolaire au 1er septembre 2022**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/09/2022 055-200066140-20220705-DE_2022_056BIS-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 23 juin 2022 ;

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

<b>Catégories</b>	<b>Prix du repas</b>	<b><i>Pour rappel Tarif majoré Délibération DE_2022_025</i></b>
Elèves de la maternelle à la 3 <sup>ème</sup>	4,10 €	5,5 €
Personnel Cté de Cnes et enseignants	6,30 €	7,6 €
Personnel cantine	3 €	4,34 €
Intervenants extérieurs	8 €	
Repas/goûter micro crèche	4,50 €	
Repas SMS Erize la Brûlée et Vavincourt	4,70 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs de restauration scolaire proposés dans le tableau ci-dessus ;
- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 05 septembre 2022  
et publié ou notifié  
le 05 septembre 2022